

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par : Mme Colaiacovo
Tél 01. 40. 97. 23. 31
Fax : 01.40.97. 23. 54

Nanterre, le 23 octobre 2018

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE NEGOCE ET COURTAGE
DE DECHETS NON DANGEREUX**

Le préfet du département des Hauts-de-Seine,

Vu – le code de l'environnement, partie législative et notamment son article L541-8,

Vu – le code de l'environnement, partie réglementaire et notamment ses articles R 541-55 à R541-61,

Vu – la demande déposée le 11 juillet 2018, complétée les 16 août et 22 octobre 2018,

Délivre à la société Privacia représentée par Monsieur Nicholas Mouret, président, dont le siège social est situé à Villeneuve-la-Garenne (92390), 2 Avenue Marc Sangnier, récépissé de sa déclaration relative à son activité de négoce et courtage de déchets non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle en application de l'article 5 du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport, au négoce et au courtage de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé portant le n° 2018- 010-NC est valable jusqu'au 21 octobre 2023.

Le préfet,

